

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Claudia Ouellet

<https://www.cadre21.org/membres/db7b7cc816bac89bd47464ea>

Date d'obtention : 2023-09-29 16:30:31

## Preuve et attestation de développement professionnel

# Sexto 1 - Explorateur

**Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?**

C'est une méthode d'intervention qui a été pensée et créée avec des personnes impliquées de plusieurs milieux favorisant une démarche rapide et efficace lors d'événements impliquant les adolescents en situation de partage de pornographie juvénile

**Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?**

Nous avons une ligne directrice de quoi faire / dire et des étapes très simples. Je vais savoir comment bien intervenir sans nuire à la procédure policière ou mettre en bouche des mots aux élèves.

**Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?**

Que chaque étape de la trousse sexto soit remplie de manière adéquate. M'assurer de saisir les appareils électroniques en cas de doute